



Séance du 30 septembre 2026

MAIRIE de SAINT-CANNAT
13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29	Présents : 20	Représentés : 9	Non représentés : 0
------------------	---------------	-----------------	---------------------

N°2026-107	Acquisition des parcelles CD 60 et CD 205 chemin de la Maisonnnette à la société VINCI IMMOBILIER	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : 15 OCT. 2026 Publication sur le site internet municipal le : 19 OCT. 2026
-------------------	---	--

L'an deux mille vingt-six et le trente septembre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire.

PRESENTS : J. LEVI-VALENSI, D. CAMHI, G. SORBA, D. BARBIER, M. CUTILLO, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOULINGUEZ, S. BOURAS, B. RIPOLL, C. MARIE, S. ROCHEZ, W. PATERNA, R. MOUNY, J-M. ARNAUD, V. BAUME, A. RUBIOLO, L. MOREL, A. DESLANDES, S. MENEUT.

EXCUSES : O. MORBELLI représenté par D. JARNIGON, O. ILLOUZE représenté par C. MARIE, M. RIBES représenté par D. BARBIER, P. VIDALOU représenté par S. ROCHEZ, N. FRATE représentée par A. RUBIOLO, M-L. VOLAND représentée par J. LEVI-VALENSI, N. TRONC représentée par S. BOULINGUEZ, R. PEYROL représenté par G. SORBA, A. CHIABRANDO représenté par W. PATERNA.

Secrétaire de séance : Mickaël CUTILLO

- Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1311-9 et L1311-10 ;

Considérant l'accord écrit de M. CORTADE Nicolas, Directeur régional adjoint représentant la société VINCI IMMOBILIER, domiciliée 345, av. W.A. Mozart CS 70888 13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 01, en date du 23 septembre 2026 ;

L'Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP) de Saint-Estève Sud, inscrite au PLU de Saint-Cannat, prévoyait la cession d'un terrain à la commune dans sa partie Sud destiné à un équipement public ou d'intérêt collectif encore non défini.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE :**

- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le secrétaire de séance,
Mickaël CUTILLO

Le Maire,
Joël LEVI-VALENSI



Maire,
I LEVI-VALENSI

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Nous vous informons d'un incident en cours empêchant depuis ce matin la mise à disposition des accusés de réception. Nos équipes travaillent à sa résolution, veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée.

Acte à classer



Imprimer



Imprimer l'acte avec le tampon AR



Envoyer

2026-107

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-10-15T15-54-06.01 (MI273173991)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20260930-2026-107-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Acquisition des parcelles CD60 et CD205 chemin de la
Maisonnette à la société VINCI IMMOBILIER

Date de décision : 30/09/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2026-107 Acquisition parcelles CD60 et CD205
chemin de la Maisonnette à la société Vinci
immobilier.PDF

Multicanal : Non

Annuler

Classer

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 15/10/26 à 15:54

Date 15/10/26 à 15:54

Date 15/10/26 à 15:59

Par ELSENHEIMER SophiePar ELSENHEIMER Sophie